MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse du dépositaire de l'offre :

LYCÉE HUGUES CAPET

32, avenue de Reims

60300 SENLIS

OBJET DU MARCHÉ : Voyage aux États - Unis +bagages en soute + visas + assurances multirisques 28 personnes (25 élèves + 3 accompagnateurs).

DURÉE DU MARCHÉ : Durée du séjour (transport inclu).

TYPE DE PROCÉDURE : marché à procédure adaptée (MAPA).

CRITÈRES D'ATTRIBUTION : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants

- Valeur financière de l'offre 50 %
- Souplesse quant aux modalités de paiements 50 %

Adresse où les candidatures doivent être transmises :

Exclusivement par courrier électronique via le site AJI (association journal intendance)

Date limite de réception des offres : 20 mars 2019 à 12 H 00

Date de l'envoi de l'avis de publication : 11 février 2019

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE DE DROIT PUBLIC QUI PASSE LE MARCHÉ

Établissement : Lycée Hugues Capet SENLIS

Qualité du signataire du marché : Proviseur

Objet du marché : marché passé selon la procédure adaptée pour séjour aux États-Unis pour 28 personnes (25 élèves + 3 accompagnateurs) du 25 octobre 2019 au 8 novembre 2019.

- Transport Aller – Retour PARIS CDG – OKLAHOMA - CITY
- Assurance sur toute la durée du séjour.
- Bagages en soute
- Visas

Désignation et adresse du comptable assignataire : Agent Comptable du lycée Amyot d'Inville SENLIS

Au lycée des Métiers Amyot d'Inville SENLIS

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné, nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle et téléphone :

Agissant en qualité de :

Au nom et pour le compte de :

Ayant son siège social :

Agence locale :

Numéro de registre de commerce :

Numéro d'identification SIRET :

Code APE :

Forme juridique :

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières (CCP)

M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents contractuels, à exécuter la prestation demandée.

ARTICLE 3 – PRIX

Le prix comprend le transport aérien (Aller-retour), sur ligne régulière de PARIS à OKLAHOMA – CITY ainsi qu'une assurance détaillée ci-après, les frais de visa avec bagages en soute 20 Kg environ.

Le prix devra être valable jusqu'à la fin de la prestation.

ARTICLE 4 – ASSURANCE

Une assurance annulation tout motifs (y compris décisions gouvernementales) sera inclus, elle comprend notamment :

- Rapatriement sanitaire
- Frais médicaux sur place
- annulation
- perte de bagage
- Interdiction gouvernementales diverses (attentats, catastrophes naturelles...).

ARTICLE 5 – PAIEMENTS

L'établissement se libèrera des sommes dues par mandat administratif au plus tard 30 jours après réception des factures correspondantes.

- Le 1er acompte ne pourra être versé qu'après validation du contrat par les services rectoraux soit 15 jours après acceptation du Conseil d'Administration (dans notre cas 1er acompte à prévoir courant mai 2019).
- 70 % Maximum pourront être versés avant le départ.
- Le solde interviendra à la remise des billets.

Fait à

Le

L'ENTREPRENEUR

(Cachet + signature "lu et approuvé manuscrit")

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement

Le Chef d'établissement

MA SIGNATURE FAIT DU PRÉSENT ACTE D'ENGAGEMENT LA PIÈCE PRINCIPALE DU MARCHÉ

Date de notification du marché :

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne un séjour à OKLAHOMA – CITY / ÉTATS – UNIS (transport + assurance) pour 28 personnes (25 élèves + 3 accompagnateurs).

ARTICLE 2 - CARACTÉRISTIQUES DES MARCHÉS

La consultation est lancée sous forme d'un marché passé selon la procédure adaptée (MAPA).

Le délai d'exécution du marché couvrira la période du séjour.

ARTICLE 3

1) Marché unique

Le présent marché comporte :

- Le transport Aller – Retour PARIS CDG – OKLAHOMA – CITY (bagages inclus) + 1 assurance multirisque sur la durée du séjour + visas pour l'ensemble des voyageurs.

2) Conditions à remplir

Sont admises à soumissionner les entreprises remplissant les conditions générales fixées par les articles 43 à 46 du code des marchés publics.

3) Délai de validité des offres

Ce délai de validité des offres est fixé au 20 mars 2019.

ARTICLE 4 - DOCUMENTS RÉGISSANT LE MARCHÉ

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessus par ordre de priorité décroissant

- Le règlement de la consultation
- L'acte d'engagement avec l'offre de candidature
- Le cahier des clauses particulières.

ARTICLE 5 - PRÉSENTATION ET REMISE DES OFFRES

1 - Présentation des offres

Les candidats devront transmettre par mail les offres sur le site AJI (association journal intendance)

Les offres ainsi que les documents les accompagnants devront être rédigés en langue française et transmis sous format PDF.

Le candidat retenu devra, sur demande du lycée, produire dans les 5 jours ouvrables les certificats prévus aux articles 43 à 46 du code des marchés publics, ainsi que le règlement de consultation et le CCP dûment signés.

Tous les documents devront être datés, revêtues du timbre commercial de la société e dont le nom sera mentionné dans les différentes rubriques. En cas de délégation de signature, celle-ci devra être jointe.

2 – Remise des offres

Les offres présentées comme prévu ci-dessus seront adressés par mail sur le site de l'AJI.

Les offres reconnues conformes ne peuvent plus être retirées, ni modifiées et restent la propriété de l'administration de l'établissement.

3 - Présentation des prix

Les prix sont fermes et définitifs pour la durée du contrat.

Le prix devra prévoir le transport aérien pour 28 personnes (25 élèves + 3 accompagnateurs) ainsi qu'une assurance multirisques (annulation y compris sur décision gouvernementale, rapatriement sanitaire, frais médicaux sur place, bagages...).

ARTICLE 6 - CRITÈRES DE JUGEMENT

L'offre la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus

- Valeur financière de l'offre 50 %
- Souplesse relative aux modalités de paiements 50 %

ARTICLE 7 - CONTENTIEUX

Tout contentieux qui naitrait du marché entre le soumissionnaire et le lycée Hugues Capet de SENLIS relève de la compétence du tribunal administratif d'AMIENS.

LE CANDIDAT
(cachet, date et signature précédé
De la mention "lu et approuvé")

LE PROVISEUR

I. NATTER

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Entre

Le Lycée Hugues Capet SENLIS

N° SIRET : 196 000 764 000 15

N° APE : 8531Z

Représenté par le Proviseur

Ci-après désigné par les termes "l'administration", "le lycée", l'établissement scolaire " ou " le client"

D'une part

Et

Nom de l'entreprise

Adresse :

N° SIRET :

N° APE :

Téléphone :

Mail :

Représenté par le terme " le titulaire"

Il est convenu ce qui suit

Article 1 - OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché concerne un séjour pour 28 personnes (25 élèves + 3 accompagnateurs) à OKLAHOMA – CITY du 25 octobre 2019 au 8 novembre 2019 (bagages en soute inclus).

Transport aérien Aller – Retour avec départ à PARIS CDG + une assurance multirisque du séjour.

Frais de visas.

Article 2 – DÉFINITION DES PRESTATIONS

Le vol doit être effectué sur une compagnie régulière.

ARTICLE 3 –

Prix ferme pour l'ensemble de la prestation.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE RÈGLEMENT

1er acompte courant mai 2019

2ème acompte 70 % du montant total de la prestation

Solde à la remise des billets

ARTICLE 5 – SOUS -TRAITANCE

L'entreprise retenue ne peut transmettre en aucun cas la prestation "maintenance" à un sous-traitant.

Date

Signature de l'entrepreneur mention "lu et approuvé"